

Règlement Bike & run Montceau 6/11/2022

Les épreuves sont soumises au règlement de la FFTRI et du challenge régional de Bike & run BFC.

Article 1 : Epreuves

3 épreuves se dérouleront le dimanche 6 novembre 2022. Elles sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés de la FFTRI :

- **Épreuve XS de 14 ans à vétérans, distance de 14 km, départ à 14h15**
- **Épreuve J2 enfants de 10 à 13 ans, distance de 4 km, départ à 13h30 ;**
- **Épreuve J1 enfants de 6 à 9 ans, sur une distance de 2 km, départ à 13h00.**

Article 2 : Principe du bike and run

- Le bike and run est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo(VTT) et la course à pied par équipes de 2 avec un seul VTT. Les relais entre coéquipiers sont libres en durée et le vélo se passe de la main à la main.

- Départ du coureur qui effectue une boucle de course à pied et retrouve son équipier dans la zone d'attente des VTTistes.

Arrivée en commun des 2 équipiers obligatoire avec contact manuel. Pour chaque tour du circuit, une zone de contact entre équipiers est exigé située avant la ligne d'arrivée.

- En cas d'arrivée au sprint, c'est le dernier des deux partenaires qui classe l'équipe.

Article 3 : Composition des équipes

Les différentes catégories pour le classement :

- de l'épreuve XS seront :

- ✓ Equipes composées de cadet(tes) et juniors (féminines-masculines-mixtes)
- ✓ Equipes Séniors (féminines - masculines - mixtes)
- ✓ Equipe Vétérans (féminines - masculines -mixtes)

- de l'épreuve J1 en féminines-masculines-mixtes:

- de l'épreuve J2 en féminines-masculines-mixtes

Article 4 : Tarifs et modalités d'inscription

Tarifs conformes au cahier des charges du Challenge :

- **Jeunes 1** : 4 € par équipe (+2€ pass comp **par non-licencié**)
- **Jeunes 2** : 6 € par équipe (+2€ pass comp **par non-licencié**)
- **XS** : 18 € par équipe (+2€ pass comp **par non-licencié**) + 4 € pour les équipes XS si inscription sur place

Le pass compétition est obligatoire pour l'athlète non licencié FFTRI.

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement.

Les inscriptions se feront par internet sur le site fédéral N'Juko à partir du site de l'épreuve avant le vendredi 4 novembre minuit.

Pour tous renseignements : **site internet de l'épreuve** : <http://montceautri.com/>

Mail : <mailto:clubmontceautriathlon@gmail.com>

Documents à fournir pour l'épreuve XS : pour les non licenciés FFTRI compétition : téléverser un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique **du sport en compétition**. Le pass compétition est acheté en ligne lors de l'inscription. Pour tous, paiement en ligne, sécurisé. Pas de document à fournir pour les licenciés FFTRI compétition.

La copie du certificat médical est conservée par l'organisation.

Pour les épreuves jeunes, les mineurs n'ont pas obligation de certificat médical: par l'inscription de leur enfant, les parents attestent avoir répondu "non" au questionnaire santé.

Article 5 : Arbitrage : sanctions/disqualification

Les athlètes s'engagent à prendre le départ avec un VTT en bon état. Les arbitres de la FFTRI sont habilités à sanctionner, au besoin à disqualifier, tout athlète ou équipe qui ne respecterait pas les règles de la FFTRI ou qui aurait un comportement antisportif.

Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

Article 6 : Sécurité

Le port d'un casque homologué, coque rigide et jugulaire serrée, est **obligatoire pour les 2 équipiers pour toute la durée de l'épreuve**.

Le dossard fourni par les organisateurs doit être apparent sur la poitrine des concurrents et bien fixé.

Le port de la ceinture de triathlon est conseillé.

Une équipe médicale de premiers secours sera sur place.

Article 7 : Ravitaillement –

Un ravitaillement fin de course sera offert à tous les concurrents sur l'aire d'arrivée.

Article 8 : Horaires

Course J1 : départ à 13h00

course J2 : départ à 13h30

course XS : départ à 14h15

Article 9 : Droit à l'image

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant l'évènement et ce pour une durée indéfinie.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de matériels des concurrents.

Article 11 : Conditions générales

Les épreuves se dérouleront en application des règlements de la FFTRI. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et de rembourser ou non les droits d'inscription selon le motif.

Article 12 : Récompenses

Elles seront conformes aux préconisations du cahier des charges du challenge Bike & run

remise de médaille à tous les participants des épreuves « Jeunes » et **récompenses** attribuées aux équipes (féminines, masculines, mixtes) présentes sur le podium.

Remise d'une récompense sur la course format XS aux :

- 3 premières équipes cadettes/ juniors de chaque catégorie (féminines masculines, mixtes)
- 3 premières équipes séniors de chaque catégorie (féminines, masculines, mixtes)
- 3 premières équipes vétérannes de chaque catégorie (féminines, masculines mixtes)